

Communauté de Communes Pays des Achards						
Les Achards	Transport Solidaire	Association en lien avec le CCAS des Achards et de St Julien des Landes	Personnes de la commune de plus de 65 ans n'ayant pas de moyen de locomotion et les habitants privés de moyens de locomotion personnels pour raison de santé ou handicap	Déplacements occasionnels dans un rayonde 30 km: pour visiter un proche, participer à la vie locale, sorties culturelles, aller au marché ou dans les commerces de proximité pour faire les courses, rdv médicaux	Adhésion de 5 € à l'association + forfait de 2 euros plus 0.45€ du km du domicile du bénéficiaire jusqu'au retour chez lui	1-Le bénéficiaire appelle la mairie 2-La Mairie remplit une fiche pour chacun des déplacements. 3-La secrétaire informe le bénévole du déplacement à effectuer 4-le bénévole rappelle le bénéficiaire pour l'informer que c'est bon
St Julien-des-Landes						
Beaulieu-sous-la-Roche	Transport Solidaire	Association Visaf basée à Ste Flaive des Loups (1 référent par commune)	Personne majeure,ou mineur accompagné, en difficulté de mobilité habitant la commune, sans condition de ressources	Pour tout déplacement occasionnel : courses, rendez-vous médicaux et paramédicaux, visites de courtoisie, démarches administratives, loisirs, obsèques, cérémonies, etc... Dans un rayon de 30 km.	2,50€ déplacement sur le territoire communal,ou 0,45€ /km dans un rayon de 20 kms maximum	1-Prendre contact avec le référent qui informe sur le fonctionnement ,évalue la situation 2-Adhésion annuelle de 5€ 3-Fiche d'inscription à compléter (demande numéro de téléphone d'une personne à prévenir si besoin et nom du médecin) 3-Signature d'une charte
La Chapelle Hermier						
Le Girouard						
Martinet						
Nieul-le-Dolent						
St Georges-de-Pointindoux						
Ste Flaive-des-Loups						
Communauté de Communes Sud Vendée Littoral						
L'Aiguillon-sur-Mer	Transport Solidaire	Association "Déplacements Solidaires" Sud Vendée Littoral 1 référent par commune	Habitants la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral: *ne disposant pas de moyen de locomotion *ne pouvant momentanément ou durablement conduire	*déplacements occasionnels * visites de courtoisies, courses, rdv médicaux, rdv personnels, loisirs	Cotisation annuelle de 4€ puis un forfait de 3€ de 0 à 10 km puis 0,40€ par kilomètre supplémentaire	S'inscrire auprès du référent de la commune et réserver par téléphone au moins 3 jours à l'avance
Bessay						
La Bretonnière-la-Claye						
La Caillère-Saint-Hilaire						
Chaillé-les-Marais						
Champagné-les-Marais						
La Chapelle-Thémer						
Chasnais						
Château-Guibert						
Corpe						
La Couture						
La Faute-sur-Mer						
Grues						
Le Gué-de-Velluire						
L'Île-d'Elle						
La Jaudonnière						
Lairoux						
Luçon						
Les Magnils-Reigniers						
Mareuil-sur-Lay-Dissais						
Moreilles						
Moutiers-sur-le-Lay						
Nalliers						
Péault						
Les Pineaux						
Puyravault						
La Réorthie						

Rosnay						
Saint-Aubin-la-Plaine						
Saint-Denis-du-Payré						
Saint-Étienne-de-Brillouet						
Saint-Jean-de-Beugné						
Saint-Juire-Champgillon						
Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine						
Saint-Michel-en-L'Herm						
Sainte-Gemme-la-Plaine						
Sainte-Hermine						
Sainte-Pexine						
Sainte-Radégonde-des-Noyers						
La Taillée						
Thiré						
La Tranche-sur-Mer						
Triaise						
Vouillé-les-Marais						
<b>Communauté de Communes du Pays de St Gilles Croix de Vie</b>						
L'Aiguillon-sur-Vie	Pas de transport solidaire mais du transport à la demande	La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie gère un service de Transport à la demande mis en place sur les 14 communes de son territoire depuis 2016.	Les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie respectant les conditions de ressources fixées par la Communauté de Communes et répondant à au moins un des critères suivants : *personne sans véhicule motorisé *personne à mobilité réduite *bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) *demandeur d'emploi *travailleur intérimaire *personne âgée de plus de 70 ans *bénéficiaire de l'Aide Départementale Personnalisée à l'Autonomie (ADPA) *famille monoparentale *enfant mineur de parent remplissant les conditions d'adhésion	*les correspondances avec d'autres moyens de transports réguliers : gares de St Gilles, St Hilaire, et les points d'arrêt de lignes régulières... *les rdv à caractère social, ou auprès d'associations sociales et humanitaires *les rdv médicaux (non pris en charge par la sécurité sociale) *les visites à un proche médicalisé *les achats (limités à la commune de résidence sauf si le bien n'est pas existant dans les commerces de la commune * les pharmacies *les démarches administratives *l'emploi et la formation *les rdv vétérinaires	6 € aller/retour Gratuit pour les moins de 12 ans et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité et son accompagnant.	L'adhésion est gratuite et obligatoire pour pouvoir bénéficier de trajet Transport À la Demande. L'adhérent doit remplir et retourner le formulaire adhérent accompagné de pièces relatives à sa situation au service Transport à la Demande de la CC
Brem-sur-Mer						
Brétignolles-sur-Mer						
Coëx						
Commequiers						
Givrand						
La Chaize-Giraud						
Landeveille						
Le Fenouiller						
Notre-Dame-de-Riez						
Saint-Hilaire-de-Riez						
Saint-Maixent-sur-Vie						
Saint-Révérend						
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Transport Solidaire	CCAS de St Gilles	personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune, sans véhicule et dont les ressources ne sont pas supérieures au plafond fixé par le CCAS, transport sur les communes avoisinantes de St Gilles (Givrand, St Hilaire, Le Fenouiller et St Gilles)	Le transport est assuré pour les courses, les rdv médicaux, visites à un ou une amie, rdv dans les administrations.....	Suivant le revenu fiscal de référence le coût d transport varie de 1€ à 4€ l'aller/retour	Conditions d'admission, résider en résidence principale à St Gilles Croix-de-Vie, avoir un revenu fiscal de référence correspondant au barème fixé par le CCAS, fournir un justificatif de domicile, copie avis imposition, pièce d'identité et compléter la fiche d'inscription

**Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Aizenay	Transport solidaire	CCAS Aizenay	*Habitants de la commune qui connaissent des difficultés pour assurer leur mobilité *Personnes handicapées avec une notification MDPH	Déplacement dans un rayon de 30 km pour: *les démarches administratives *visite familiale ou amicale *sépulture *cérémonie *visite au cimetière *sorties culturelles Sont exclus les déplacements pour les courses ou services existants sur la ville	Forfait de 5 € pour les 10 premiers kilomètres, 0.40 € par kilomètre supplémentaire	Inscription sur rdv auprès du CCAS. Une fiche d'inscription et des justificatifs seront demandés.
Apremont						
Beaufou	Transport Solidaire	Mairie	*Habitant la commune *Bénéficiaire d'une aide sociale ou avoir plus de 60 ans *Personne autonome et dont l'état de santé ne nécessite pas de surveillance particulière	Déplacement dans un rayon de 30 km, ponctuels : *visites médicales *démarches administratives et bancaires *visites familiales ou amicales *sépulture, cimetière	0,30€/km à partir du domicile du bénéficiaire	Prendre contact auprès de la Mairie au moins 1 semaine avant le déplacement qui communiquera les coordonnées du référent qui trouvera un bénévole disponible
Bellevigny	Transport Solidaire	2 Associations en lien avec le CCAS	Les bellevignois, adhérents au Club de l'Amitié ou au Fil d'Argent	Tous les mardis pour des rdv médicaux (sur Bellevigny, la Roche sur Yon, Montaigu, les Lucs sur Boulogne, le Poiré sur Vie, Dompierre...), courses, gare SNCF (bellevile ou la Roche sur Yon), démarches administratives (la Roche sur Yon ou le Poiré)	Le service est GRATUIT (le véhicule est mis à disposition par le CCAS de Bellevigny)	1-Adhérer au club de l'amitié ou au Fil d'argent 2-Prendre rdv à la mairie au 02 51 41 12 05 pour fixer le rdv au minimum le vendredi midi précédant le mardi
La Chapelle-Palluau						
Falleron						
La Genétouze	Transport Solidaire	Association Secours Catholique				
Grand'Landes						
Les Lucs-sur-Boulogne	Transport Solidaire	Le CCAS	Les habitants des Lucs sur Boulogne âgés de plus de 60 ans ou bénéficiaires d'une aide sociale (RSA, secours catholique)	visites médicales non prises en charge par les caisses d'assurance, vaccinations, démarches administratives ou bancaires, visites familiales ou amicales limitées à 1 heure, sépulture, cimetière.	forfait de 5 € pour les 10 premiers kilomètres, 0.40 € par kilomètre supplémentaire. La distance est calculée à partir de l'adresse du chauffeur jusqu'au lieu du RDV, aller et retour. Pour les bénéficiaires du secours catholique : forfait de 1 € , plus 0,15 € par kilomètre parcouru. La différence est prise en charge par le CCAS.	Le demandeur prend contact à l'accueil de la mairie, si possible une semaine avant le déplacement. La mairie communique la course à réaliser au bénévole référent de ce service. Ce dernier est chargé de trouver un chauffeur parmi la liste des chauffeurs bénévoles.
Maché						
Palluau	Transport Solidaire	Le CCAS				

Le Poiré-sur-Vie	Transport Solidaire	Centre Social SOLIDAVIE	Le déplacement est ouvert aux habitants de la commune : *personnes de +18 ans bénéficiaires des minimas sociaux ou sous condition de ressources *personnes de plus de 75 ans sans conditions de ressources	Les déplacements s'effectuent sur la commune (pour les commerces) ou dans un périmètre de 30 kms (pour les RDV médicaux, démarches administratives, visites familiales, courses...)	Coût du transport : 1 € de forfait / trajet + 0.35 € du kms + adhésion 11 € à l'année	Contactez le centre social dans un délai de 24 h minimum.
Saint-Denis-la-Chevassse	Transport Solidaire	Mairie	Domicilié sur la commune Majeur ou mineur accompagné du représentant légal Sans moyen de locomotion ou ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotions existants Dans l'impossibilité de pouvoir momentanément ou durablement conduire	Visite des proches, effectuer des démarches administratives, sortie culturelle, participer à une animation de vie locale, achat de 1ère nécessité, rdv médical - Dans un rayon de 50 km à partir du domicile du chauffeur	0,40 € / km	Contactez la Mairie pour s'inscrire au service, compléter le dossier d'inscription en lien avec un bénévole ou élu - Signer la charte de bonne conduite du passager et le règlement de fonctionnement.
Saint-Étienne-du-Bois						
Saint-Paul-Mont-Penit						

**Communauté de Communes Vendée Grand Littoral**

Angles	Transport Solidaire	Association Déplacement Solidaire en lien avec la Communauté de Communes et la Maison France Services	*Habitants de la Communauté de Communes *personnes majeures (ou mineures accompagnées) *personnes ne pouvant momentanément ou durablement conduire *personnes dépourvues de moyen de locomotion *la personnes accompagnée de doit pas relever d'un état de santé nécessitant une surveillance *aucune condition de ressource	Déplacements occasionnels dans un rayon limité de 100km maxi: visites médicales (déplacement non pris en charge par la Sécu), démarches administratives, courses, visites familiales ou amicales, loisirs ou autres (coiffeur, cimetière, gare routière, SCNF...)	*Adhésion à l'association : 5€ par an *Indemnité kilométrique à acquitter au chauffeur lors du déplacement: 0,35€ par km (départ et retour au domicile du chauffeur)	Faire sa demande par téléphone, au moins 48h à l'avance auprès de France Services Vendée Grand Littoral
Avrillé						
Le Bernard						
La Boissière-des-Landes						
Champ-Saint-Père						
Curzon						
Le Givre						
Grosbreuil						
Jard-sur-Mer						
La Jonchère						
Longeville-sur-Mer						
Moutiers-les-Mauxfaits						
Le Poiroux						
Saint-Avaugourd-des-Landes						
Saint-Benoist-sur-Mer						
Saint-Cyr-en-Talmondais						
Saint-Hilaire-la-Forêt						
Saint-Vincent-sur-Graon						
Saint-Vincent-sur-Jard						
Talmont-Saint-Hilaire						

**Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie**

Antigny	Transport Solidaire	Association Déplacement	Service destiné à toutes personnes ayant des besoins en matière de transport (pas de	Faire des courses, aller chez des amis, se rendre à différents rendez-	L'adhésion est annuelle (3,00 €) et l'indemnité du transport	Etre adhérent à l'association (adhésion annuelle: 3,50€) et
Bazoges-en-Pareds						
Breuil-Barret						
Cezais						
La Chapelle-aux-Lys						
La Châtaigneraie						
Cheffois						
Loge-Fougereuse						
Marillet						

Menomblet	Transport Solidaire	Solidaire (1 référent par commune)	Moyens de transport (pas de conditions d'âge et de ressources)	vous, comme : le coiffeur, le dentiste, le médecin, la banque...	Et l'indemnisation du transport est de 0,40 euro/km.	contacter le référent de sa commune.
Mouilleron-Saint-Germain						
Saint-Hilaire-de-Voust						
Saint-Maurice-des-Noues						
Saint-Maurice-le-Girard						
Saint-Pierre-du-Chemin						
Saint-Sulpice-en-Pareds						
La Tardière						
Thouarsais-Bouildroux						
La Roche-sur-Yon Agglomération						
Aubigny-Les Clouzeaux	Transport Solidaire	Espace Entour'âge la RSY	Personnes habitant sur la Roche sur Yon Agglomération, 65 ans et +, sans moyen de locomotion ou ne pouvant pas pour diverses raisons, utiliser les moyens existants, pas de conditions de ressources	Déplacement occasionnel: visite d'un proche, participer à la vie locale, sortie culturelle, rdv divers (médicaux non pris en charge par assurance maladie, coiffeur, banque, démarche administrative...), sépulture, courses, prendre une correspondance avec un autre moyen de transport	forfait de 5euros jusqu'à 10km puis 0,50€ du km	Pour s'inscrire, prendre rdv auprès d'Espace Entour'âge au 02 51 24 69 81, 2 semaines minimum avant la 1ère demande d'accompagnement. Une visite à domicile sera proposée. Une fois inscrit, prendre contact avec le référent de la commune d'habitation 3 jours minimum avant la date du déplacement souhaité.
La Chaize-le-Vicomte						
Dompierre-sur-Yon						
La Ferrière						
Fougeré						
Landeronde						
La Roche-sur-Yon						
Le Tablier						
Mouilleron-le-Captif						
Nesmy						
Rives-de-l'Yon						
Thorigny						
Venansault						
Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée						
Auchay-sur-Vendée	Transport Solidaire	Centre social ODDAS	Habitants du pays de Fontenay Vendée sans conditions d'âge et de ressources	visites de courtoisie, courses, RDV médicaux, personnels, loisirs ..... (sont exclus les trajets pris en charges par l'assurance maladie)	Forfait de 4€ pour un aller-retour jusqu'à 10km et 0,40€ du km supplémentaire	Adhésion à l'ODDAS de 4€ par an. La personne peut contacter le référent de sa commune ou l'ODDAS afin de s'inscrire et de signer des documents (charte du bénéficiaire et règlement de fonctionnement)
Bourneau						
Doix-les-Fontaines						
Fontenay-le-Comte						
Foussais-Payré						
Le Langon						
Les Velluire-sur-Vendée						
L'Hermenault						
Longèves						
L'Orbrie						
Marsais-Sainte-Radégonde						
Mervent						
Montreuil						
Mouzeuil-Saint-Martin						
Petosse						
Pissotte						
Pouillé						
Saint-Cyr-des-Gâts						
Saint-Laurent-de-la-Salle						
Saint-Martin-de-Fraigneau						
Saint-Martin-des-Fontaines						
Saint-Michel-le-Cloucq						
Saint-Valérien						
Sérigné						

Vouvant	Transport Solidaire	Association "Déplacements Solidaires au Pays de la Châtaigneraie"	Les habitants de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie et la commune de Vouvant. Tout le monde est éligible au service, sans condition particulière, de manière à ne pas créer de discriminations	Faire des courses, aller chez des amis, se rendre à différents rendez-vous, comme : le coiffeur, le dentiste, le médecin, la banque...	L'adhésion est annuelle (3,00 €) et l'indemnisation du transport est de 0,40 euro/km.	l'inscription se fait auprès des référents présents dans chaque commune
---------	---------------------	---	---	--	---	---

**Communauté de Communes Ile de Noirmoutier**

Barbâtre	Transport à la demande	Communauté de Communes de Noirmoutier	Pour toutes personnes y compris les jeunes à partir de 8 ans. *Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h pour tous *Le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h pour les jeunes de 8 à 18 ans pour une activité associative ou culturelle et après inscription auprès de la Communauté de Communes et sur autorisation des parents *Du 1er juillet au 31 août uniquement pour les personnes à mobilité réduite (sauf les jours fériés)	*rdv médical (ne relavant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale), dans les centres villes des communes de l'île * faire des démarches liées à l'emploi et la réinsertion sociale *participer à une activité sociale ou associative	* 4€ aller/retour * 2 € aller/retour par personne à partir de 2 personnes au même point de ramassage *1,30 € aller/retour par personne à partir de 3 personnes au même point de ramassage	Réservation obligatoire avant 18h auprès de la société de taxi (à choisir dans la liste indiquée sur le site internet de la Communauté de Communes), minimum la veille en semaine et 48h le week-end
L'Epine						
La Guérinière						
Noirmoutier-en-l'île						

**Communauté de Communes Océan Marais de Monts**

La Barre-de-Monts	En cours de réflexion					
Notre-Dame-de-Monts	Transport solidaire	Mairie	Personnes âgées de la commune sans moyen de locomotion	Transport pour vaccination COVID et transport vers le centre bourg tous les mercredis et vendredis matin sur inscription		Inscription en Mairie
Le Perrier	En cours de réflexion					
Saint-Jean-de-Monts	Transport solidaire vaccination COVID	CCAS a conventionné avec une association l'UMPS ( unité mobile de 1 <sup>er</sup> secours )	A destination des habitants de ST-JEAN-DE-MONTS.		Il est gratuit pour les habitants de St Jean de Monts	se fait sur inscription
Soullans	En cours de réflexion					

**Communauté de Communes Pays de St Fulgent-Les Essarts**

Bazoges-en-Paillers Les Brouzils Chauché Chavagnes-en-Paillers La Copechagnière Essarts-en-Bocage La Merlatière La Rabatelière Saint-André-Goule-d'Oie	Transport Solidaire	Association Solidarité Transports	Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans de la Communauté de Communes, sans moyen de locomotion ou ne pouvant pas, pour diverses raisons, utiliser les moyens de transports existants.	rdv médicaux, courses... (pas de restrictions)	0.40 € par km (adhésion de 3 € / an à l'association)	inscription en mairie (fiche d'inscription, règlement et cotisation)
--	---------------------	-----------------------------------	--	--	--	--

Saint-Fulgent						
<b>Communauté de Communes Pays des Herbiers</b>						
Beaurepaire	Transport Solidaire	CIAS du Pays des Herbiers	toute personnes de plus de 55 ans domiciliée sur l'une des 8 communes du CIAS du pays des herbiers	RDV médicaux sans prise en charge (y compris la vaccination COVID), participation à des activités de loisirs, courses, visites à des proches, autres RDV (coiffeurs, banque...)	la personne transportée indemnisée directement le chauffeur bénévole à hauteur de : forfait de 4€ jusqu'à 8 km et 0.50€ si le trajet est supérieur à 8 km	La personne âgée s'adresse à l'accueil de sa mairie, elle remplit un dossier d'instruction et repart avec la liste des chauffeurs bénévoles. Elle contacte directement un chauffeur et convient avec lui des modalités de transport
Les Epesses						
Les Herbiers						
Mesnard-la-Barotière						
Mouchamps						
Saint-Mars-la-Réorthe						
Saint-Paul-en-Pareds						
Vendrennes						
<b>Communauté de Communes Challans-Gois Communauté</b>						
Beauvoir-sur-Mer	Une réflexion est en cours portée par l'association ASSOLI et soutenue par les CCAS des commune concernées démarrage prévue au 1e juin 2023					
Bois-de-Cené	Transport Solidaire	Association LG SOLICAR	Personnes de plus de 60 ans qui habitent la commune et sans condition de ressources	Dans un rayon de 30 km pour les nécessités de la vie courante	0,40€ du km à partir du domicile du chauffeur bénévole aller/retour. Un forfait de 4€ est demandé quand on ne quitte pas la commune	La liste des chauffeurs avec les numéros de téléphone est donnée aux bénéficiaires qui prennent rdv directement avec le chauffeur si possible au moins 48h à l'avance
		Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
Bouin	Une réflexion est en cours portée par l'association ASSOLI et soutenue par les CCAS des commune concernées démarrage prévue au 1e juin 2023					
Challans	Transport Solidaire	Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers - Depuis le décret du 20 août 2019 relatif aux services de transport d'utilité sociale, pour les habitants de Challans, commune de plus de 12 000 habitants, le service est réservé aux bénéficiaires des minima sociaux	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
Châteauneuf	Transport Solidaire	Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
Froidfond	Transport Solidaire	Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97

La Garnache	Transport Solidaire	Association LG SOLICAR	Personnes de plus de 60 ans qui habitent la commune et sans condition de ressources	Rdv médicaux vers la ville de Challans, courses, la poste, la pharmacie et médecin généraliste	0,40€ du km à partir du domicile du chauffeur bénévole aller/retour. Un forfait de 4€ est demandé quand on ne quitte pas la commune	Lors de l'inscription faite à domicile par une personne de l'association, le bénéficiaire adhère à l'association pour 5€ par an. Il signe un règlement et on lui donne la liste des chauffeurs proches de chez lui. Quand il a besoin d'un déplacement, il contacte un chauffeur qui s'il n'est pas disponible, se chargera de trouver un remplaçant.
		Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
Saint-Christophe-du-Ligneron	Transport Solidaire	Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
Saint-Gervais	Une réflexion est en cours portée par l'association ASSOLI et soutenue par les CCAS des commune concernées démarrage prévue au 1e juin 2023					
Saint-Urbain	Une réflexion est en cours portée par l'association ASSOLI et soutenue par les CCAS des commune concernées démarrage prévue au 1e juin 2023					
Sallertaine	Transport Solidaire	Mairie	Toute personne sans moyen de déplacement, sans entourage. l'accompagnement se limite à un rayon de 30 km autour de Sallertaine.	cadre de la vaccination COVID, achat de première nécessité, rdv médical, visite familiale, offices religieux	Forfait de 4€ jusqu'au 10 premiers kilomètres et 0,40€ par km supplémentaire.	La personne désireuse d'utiliser ce service doit s'inscrire auprès du CCAS au moins 48h avant la date du déplacement envisagé.
		Croix Rouge Française	Toute les populations	Sans motif de déplacements particuliers	Périmètre limité à 50 km - Participation forfaitaire de 5 €	Le service est ouvert 6 demi-journées par semaine - réservation 48 heures à l'avance par téléphone au 06 31 62 80 97
<b>Communauté de Communes Terres de Montaigu</b>						
La Boissière-de-Montaigu	Transport Solidaire	Mairie	Ouvert à tous les habitants de la boissière de montaigu ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant momentanément ou durablement conduire.	déplacements occasionnels, les visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, loisirs... Sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie.	Pour les trajets aller-retour jusqu'à 10km : 3€ ou 0.40€ du km pour tous les autres trajets dépassant les 10kms.	L'inscription se fait par téléphone auprès de la mairie. La réservation des transports doit être faite au moins 48h à l'avance.
La Bruffière	Transport Solidaire	Famille rurale	Aucune condition d'éligibilité	Le type de transport concerne en majeure partie des RDV médicaux, des achats de premières nécessités, mais aussi le transport d'enfants pour prendre le train.	participation de 0.40€ par kilomètre parcouru ou un forfait de 3€ si le déplacement est au sein de la Commune.	Le demandeur s'adresse directement à l'un d'entre eux et si ce bénévole n'est pas disponible, il en appelle un autre.
La Bernardière	Pas de transport solidaire					
Cugand	Transport Solidaire	CCAS	Tout public		3€ pour 8 km aller-retour 0,40€ du km supplémentaire	



L'Herbergement	Transport Solidaire	CCAS	<p>Les bénéficiaires sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*domiciliées sur la commune de l'Herbergement</li> <li>*majeures ou mineures accompagnées</li> <li>*ne pouvant momentanément ou durablement conduire</li> <li>*ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotions existants</li> <li>*quel que soit le régime de sécurité sociale (général, MSA ou autre)</li> </ul>	<p>Déplacements ponctuels pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*des visites familiales ou amicales</li> <li>*des animations locales</li> <li>*des sorties culturelles</li> <li>*des achats dans les commerces de proximité</li> <li>*des rdv médicaux, paramédicaux, dentistes, pharmacie</li> <li>*démarches administratives, bancaires...</li> <li>*démarches liées à la recherche d'emploi</li> <li>*une sépulture, une visite au cimetière</li> <li>*prendre une correspondance avec un autre moyen de transport</li> </ul>	<p>L'indemnisation kilométrique se fera du domicile du conducteur pour l'aller jusqu'au domicile du bénéficiaire pour le retour.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Un forfait de 3,50€ pour un trajet total (aller-retour) jusqu'à 8kms</li> <li>*0,42€ x nb de km pour un trajet excédant 8km</li> <li>*lorsque plusieurs personnes sont transportées ensemble, les frais sont partagés entre elles</li> <li>*pour un aller simple, le retour est dû jusqu'au domicile du bénéficiaire</li> <li>*l'indemnisation sera versée directement au bénévole qui remet un reçu à chaque personne transportée</li> <li>*les frais de stationnement payant sont à la charge du bénéficiaire</li> </ul>	<p>Pour accéder à ce service il faut compléter un formulaire et signer le règlement de fonctionnement</p>
Montaigu-Vendée	Transport Solidaire	Association	Tout public		0,50€ du km	
Montréverd	Transport Solidaire	Le CCAS	Etre âgés de + 60 ans et être domiciliés à Montréverd.	<p>Déplacements ponctuels pour des visites familiales ou conviviales, rdv médical/paramédical, courses de proximité, démarche administrative, prendre une correspondance avec un autre moyen de transport - déplacement à proximité et dans un rayon de 50 km maximum</p>	<p>Le décompte commence et se termine au domicile du bénévole conducteur.</p> <p>0,40 €/km</p> <p>Pour un aller simple, le retour est dû</p>	<p>Un dossier d'inscription pour les conducteurs et les bénéficiaires est à retirer en Mairie. Les bénéficiaires reçoivent par la Mairie la liste des chauffeurs bénévoles auprès desquels ils pourront prendre contact pour la réservation de leur déplacement.</p>

Rocheservière	Transport Solidaire	Le CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Uniquement domiciliées sur la commune de Rocheservière</li> <li>*majeures ou mineures accompagnées</li> <li>*ne pouvant momentanément ou durablement conduire</li> <li>*ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les autres moyens de locomotion</li> </ul>	<p>Les déplacements s'effectueront dans un rayon de 20km et exceptionnellement à 30km pour tout rdv médical ou démarche administrative:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Des animations locales ou associatives</li> <li>*des visites familiales ou amicales</li> <li>*une sépulture, une visite au cimetière</li> <li>*des achats dans les commerces, de préférence à Rocheservière</li> <li>*des démarches liées à la recherche d'emploi</li> <li>*des démarches administratives, bancaires</li> <li>*rdv médicaux (déplacement non pris en charge par les caisses d'assurance maladie)</li> </ul>	<p>L'indemnisation kilométrique se fera du domicile du conducteur pour aller jusqu'au domicile du bénéficiaire et pour le retour jusqu'au domicile du conducteur.</p> <p>Un forfait de 3€ pour un trajet total (aller-retour) jusqu'à 5km et 0,57€ par km supplémentaire</p>	<p>Compléter et signer un dossier d'inscription en Mairie. La demande de déplacement devra se faire directement auprès de la Mairie, au moins 48 heures à l'avance, en téléphonant au 02.51.94.90.35 aux heures d'ouverture du secrétariat.</p>
Saint-Philbert-de-Bouaine						
Treize-Septiers	Transport Solidaire	CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>*les personnes en situation d'insertion professionnelle</li> <li>*les personnes en situation de handicap</li> <li>*les personnes en difficulté sociale âgée et/ou isolée</li> <li>*les personnes éloignés de l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Les déplacements occasionnels.</li> <li>*les visites familiales ou amicales, courses, rdv médicaux, rdv personnels, loisirs...</li> <li>*sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie</li> </ul>	<p>Pour un trajet aller-retour jusqu'à 8 km : 3 €.</p> <p>Pour un trajet supérieur à 8km: 0,40€ x nombre de Km</p> <p>Le nombre de km est calculé pour l'aller à partir du domicile du chauffeur bénévole jusqu'au domicile du bénéficiaire au retour.</p>	<p>Pour utiliser le service de « déplacement solidaire », il suffit de réserver par téléphone (au moins 3 jours à l'avance)</p>
<b>Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise</b>						
Benet	Transport Solidaire	Centre socioculturel Le Kiosque de Benet	<p>Habitants de Vendée Sèvre Autise majeurs ou mineurs accompagnés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant pas pour diverses raisons utiliser les moyens de locomotion existants</li> <li>*ne pouvant momentanément ou durablement conduire</li> </ul>	<p>Déplacement occasionnel sur les territoires des Communautés de Communes du Pays de Fontenay et Vendée Sèvre Autise: visite de courtoisie, courses, rdv médicaux, rdv personnel, loisirs, démarches administratives (sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie)</p>	<p>S'acquitter de la carte d'adhérent au Kiosque fixée à 10€ par personne par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*pour un trajet aller-retour jusqu'à 8km : 3€</li> <li>*le km supplémentaire est facturé 0,40€</li> <li>*prise en charge des frais de stationnement éventuels</li> </ul> <p>le nombre de km est facturé à partir du domicile du chauffeur bénévole</p>	<p>*S'inscrire auprès du référent de sa commune de résidence ou au centre social de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Remplir un dossier d'inscription, justifier d'une assurance responsabilité civile</li> <li>*Signer la charte du "bon passager" ainsi que le règlement de fonctionnement</li> <li>*S'acquitter d'une cotisation au centre social de son secteur</li> <li>*réserver par téléphone 3 jours avant</li> </ul>
Bouillé-Courdault						
Damvix						
Faymoreau						
Le Mazeau						
Liez						
Maillé						
Maillezais						
Puy-de-Serre						
Rives-d'Autise						
Saint-Hilaire-des-Loges						
Saint-Pierre-le-Vieux						
Saint-Sigismond						
Vix						
Xanton-Chassenon						
<b>Communauté de Communes du Pays de Pouzauges</b>						
Le Boupère						
Chavagnes-les-Redoux				Les déplacements effectués sont		Adhésion à l'association de 4,50 € en 2021.

La Meilleraie-Tilly	Transport Solidaire	Association en lien avec la Communauté de Communes	Les bénéficiaires sont: *les habitants des communes de la Communauté de Communes *les majeurs et les mineurs accompagnés d'un de leur responsable légal *les personnes ne pouvant pas momentanément ou durablement conduire *les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants	ponctuels et concernent: *des visites médicales (déplacements non pris en charge par les caisses d'assurance maladie) *des démarches administratives et bancaires *des démarches liées à l'emploi *se rendre à son travail *des visites familiales ou amicales *des sorties culturelles et de loisirs *des commerces de proximité *se rendre à une sépulture, au cimetière *prendre une correspondance avec un autre moyen de transport	3,20€ pour tout trajet inférieur ou égal à 8km. Si le trajet dépasse 8km, 0,40€/km à compter du premier kilomètre (domicile chauffeur) + prise en charge de stationnement et péage éventuel	Un référent minimum par commune du territoire est désigné (de préférence bénévole ou à défaut agent de mairie). Il reçoit la 1ère demande du bénéficiaire. Il procède à son inscription, s'assure que la demande est bien "conforme" aux principes de ce service, explique les modalités de fonctionnement, vérifie que la personne n'a aucun autre moyen de transport, fait signer les documents, récupère les pièces justificatives et fournit au bénéficiaire d'une liste de chauffeurs-bénévoles à contacter. Le bénéficiaire choisit et contacte lui-même le chauffeur-bénévole.
Monsireigne						
Montournais						
Pouzauges						
Réaumur						
Saint-Mesmin						
Tallud-Sainte-Gemme						
Sèvremont						
<b>Communauté de Communes du Pays de Chantonnay</b>						
Bournezeau	Transport Solidaire	Association	*les personnes âgées isolées et/ou dépendante de 60 ans et plus *les habitants des communes du Pays de Chantonnay *ne pouvant momentanément ou durablement conduire *ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant pour diverses raisons utiliser les moyens de locomotion existants	Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, les zones limitrophes seront acceptées après avis. Les déplacements se feront dans un rayon de 50 k, les déplacements supérieurs à 50km seront à l'appréciation du chauffeur qui acceptera ou refusera: rdv médical, démarche administrative, visite familiale ou amicale, commerces de proximité, se rendre a une sépulture ou au cimetière, prendre une correspondance avec un autre moyen de transport	*Cotisation annuelle de 3€/personne par année civile *3,20 € aller-retour jusqu'à 8 km + 0,40 € par km supplémentaire (le nombre de km est calculé à partir du domicile du chauffeur-bénévole	*s'inscrire auprès du référent de sa commune ou à la mairie *remplir un dossier d'inscription *justifier d'une assurance responsabilité civile *signer la charte de "bon passager" et le règlement de fonctionnement *réserver au moins 3 jours avant
Chantonnay						
Rochetrejoux						
Saint-Hilaire-le-Vouhis						
Saint-Germain-de-Prinçay						
Saint-Martin-des-Noyers						
Saint-Prouant						
Saint-Vincent-Sterlanges						
Sainte-Cécile						
Sigournais						
<b>Communauté de Communes du Pays de Mortagne</b>						
Chanverrie	Transport Solidaire	Mairie	Toutes les personnes majeures (ou mineures accompagnées avec l'accord du conducteur bénévole) habitant la commune de CHANVERRIE qui ont au préalable procédé à une inscription administrative. Ces personnes ne doivent pas nécessiter de surveillance médicale particulière	Le déplacement solidaire est possible pour des raisons médicales (hors trajets remboursables par l'assurance maladie), des raisons personnelles (visites amicales, sorties culturelles, ...), des achats dans des commerces qui n'existent pas sur la commune, des démarches administratives (banque, ...), ...Les déplacements sont autorisés dans un rayon de 30 kms autour de Chanverrie.	Forfait de 3 euros pour un trajet aller-retour inférieur à 8 kms, à partir de 8 kms le tarif est de 0.40 euros par km.	Les personnes désirant s'inscrire doivent prendre contact avec la mairie pour procéder à leur inscription administrative. Elles doivent remettre un dossier composé de: un exemplaire du règlement de fonctionnement, une charte du bénéficiaire, une attestation d'assurance responsabilité civile.

La Gaubretière	Transport Solidaire	Mairie	Tout public			
Les Landes-Genusson	Transport Solidaire	Mairie	Tout public		Forfait de 3 euros pour un trajet aller-retour inférieur à 8 kms, à partir de 8 kms le tarif est de 0.40 euros par km.	
Mallièvre						
Mortagne-sur-Sèvre	Transport Solidaire	Le CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Uniquement des habitants de Mortagne/Sèvre (incluant Saint Hilaire de Mortagne et Evrunes)</li> <li>*des personnes majeures autonomes (ou mineurs accompagnés) et selon l'accord momentanément ou durablement</li> <li>*personnes ne pouvant conduire par les caisses d'assurance maladie)</li> <li>*des visites médicales (déplacement non pris en charge par les caisses d'assurance maladie)</li> <li>*des démarches administratives, bancaires</li> <li>*des démarches liées à la recherche d'emploi</li> <li>-se rendre à une sépulture, au cimetière</li> <li>*prendre une correspondance avec un autre moyen de transports (un train, un car...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des déplacements ponctuels concernant :</li> <li>*des visites familiales ou amicales</li> <li>*des animations locales</li> <li>*des sorties culturelles</li> <li>*des commerces de proximité</li> <li>*les marchés locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnisation kilométrique du conducteur bénévole :</li> <li>3€ pour les trajets jusqu'à 8km aller-retour</li> <li>0,40€ du km au-delà de 8km le kilométrage est comptabilisé à partir du domicile du conducteur et s'arrête au retour à celui du bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*L'usager remplit un dossier d'inscription auprès du CCAS ; il justifie d'une assurance responsabilité civile et signe la charte « de bon passager » ainsi que le règlement de fonctionnement</li> <li>*a l'inscription, l'usager reçoit la liste des conducteurs bénévoles auprès desquels il pourra prendre contact pour la réservation de son déplacement</li> </ul>
Saint-Aubin-des-Ormeaux	Transport Solidaire	Mairie	Tout public			
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Transport Solidaire	CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants de St Laurent sur Sèvre (personnes âgées isolées et/ou dépendants, familles isolées...):</li> <li>*ne disposant pas de moyen de locomotion</li> <li>*ne pouvant momentanément ou durablement conduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*déplacements occasionnels</li> <li>* visites de courtoisies, courses, rdv médicaux, rdv personnels, loisirs (sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie - déplacement dans un rayon de 30 km</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2€ pour les trajets jusqu'à 6km aller-retour</li> <li>et 0,40 € par km supplémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inscrire auprès du référent de la commune et réserver par téléphone au moins 48h à l'avance</li> </ul>
Saint-Malô-du-Bois	Transport Solidaire	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les personnes majeures de la commune, sous condition qu'elles aient un vrai handicap au déplacement et un besoin concernant un accès aux soins. Il s'agit souvent de personnes âgées, n'ayant pas d'aide de proximité (famille), mais cela pourrait être une personne plus jeune, plâtrée par exemple, et ayant besoin d'aller à l'hôpital.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RDV médical, cérémonies religieuses, achat de 1ères nécessité, visites à des proches,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,40€ du km</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inscrire et Signer le règlement intérieur</li> </ul>

Saint-Martin-des-Tilleuls	Transport Solidaire	Mairie	Aux habitants de plus de 60 ans		Forfait de 3€ pour aller-retour jusqu'à 8km Autres trajets: 0,40€/km	
Tiffauges	Transport Solidaire	Mairie	Aux habitants de Tiffauges, à des personnes majeures (ou mineurs accompagnés), aux personnes ne pouvant momentanément ou durablement conduire		Forfait de 3€ pour aller-retour jusqu'à 8km Autres trajets: 0,40€/km	*Compléter le dossier bénéficiaire *lire et signer le règlement et la charte *remettre une attestation d'assurance responsabilité civile
Treize-Vents	Transport Solidaire	CCAS	Pour les habitants de Treize-Vents de plus de 60 ans et pour des situations particulières	rdv médicaux, courses, visites dans la famille, accès aux services (dans un périmètre de 30 km maximum)	0,40€ du km	*contacter le CCAS *signature d'une convention/règlement *remise des justificatifs demandés (responsabilité civile) *un responsable chauffeur bénévole se charge de contacter le conducteur qui fera le déplacement
<b>Les Sables d'Olonne Agglomération</b>						
Les Sables d'Olonne	Transport Solidaire	CCAS des Sables	<u>géographique</u> : être habitant sur la grande commune des Sables d'Olonne (Les Sables, le Château, Olonne) <u>d'âge</u> : avoir au moins 65 ans et/ou être en situation de handicap (au moins 80%) <u>de ressources</u> : avoir un reste à vivre par jour inférieur ou égal à 15€/jour pour une personne seule ou 14 € par jour et par personne pour un couple	Il n'y a pas de motif restrictif, pour les rdv médicaux, faire des courses, pour conserver du lien social (accompagnement au club, ches des amis, accueil de jour ...)	Les usagers ont une cotisation de 3€/an à régler à l'association, cette somme revient à l'association. Ensuite, pour chacun de leurs déplacements, ils paient un forfait de 2€ auquel s'ajoute 0.30€ / km parcouru, cette somme revient au bénévole accompagnateur.	Il faut directement prendre contact avec le CCAS au 02.51.23.16.80 puis il y a une visite d'évaluation au domicile pour évaluer les différentes conditions.
L'Ile d'Olonne	Transport Solidaire	Mairie	Personnes âgées de plus de 60 ans et en situation de handicap	1er trajet: le vendredi après-midi pour aller à Leclerc ou Super U selon la demande 2ème trajet: le mardi (1 sur 2) pour aller en centre ville à partir d'avril et jusqu'en octobre 3ème trajet: le 1er jeudi de chaque mois pour aller à la foire de la Mothe	1er trajet: 2 € aller-retour	

Sainte-Foy	Transport Solidaire	Association "transport Solidaire" du foyer rural	Les habitants de la commune n'ayant pas de moyen de locomotion. Les habitants de la communes privés de moyens de locomotion personnels pour raison de santé ou de handicap	Dans un rayon de 100km du logement du demandeur. Déplacements occasionnels pour visiter un proche, participer à la vie locale, sortie culturelle, aller faire des courses au marché ou dans les commerces de proximité, rdv médicaux, pharmacie, effectuer des démarches administratives, aller chez le coiffeur, spulture ou cimetière, prendre une correspondance avec un moyen de transport collectif	Cotisation annuelle à l'association de 5€. Forfait de 2€ + 0,32 € par km parcouru	S'adresser à la Mairie qui contacte les bénévoles et le mettent en lien avec le demandeur
Saint-Mathurin	Pas de transport solidaire					
Vairé	Pas de transport solidaire					Il y a du transport sur réservation qui se fait auprès d'Oléane (réseau inter-urbain de l'aglo). Le coût est de 1€
L'Ile d'Yeu						